

D.2016.12.21.3.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

3 - PILOTAGE DU RESEAU

3.6 – CONVENTION N°2016-0887 ENTRE LA VILLE DE COLOMIERS, LE SMTC-TISSEO ET L'EPIC-TISSEO POUR LA GESTION DE LA CLIENTELE AVEC DES TAUX D'INVALIDITE DE 50 % A 79 % ET DE 80 % ET PLUS PAR LA VILLE DE COLOMIERS

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Suite à l'intégration par le SMTC-Tisséo du réseau de bus de Colomiers depuis le 29 août 2016, la Ville de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite pour obtenir leur titre de transport.

A cet effet, la Ville de Colomiers souhaite pouvoir accueillir, informer, recueillir les demandes de Carte Pastel des Personnes à Mobilité Réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79% soit de 80% et plus.

Aussi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prendra en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la Carte Pastel (8 € TTC par carte) pour toutes les personnes avec un taux d'invalidité de 50 à 79 % et de 80 % et plus et le chargement du premier titre de transport pour les personnes avec un taux d'invalidité de 50 à 79 % (titre 10 déplacements à tarif réduit 9.80 € TTC).

Tisséo EPIC s'engage à fabriquer les cartes et à charger le contrat de gratuité des personnes avec un taux d'invalidité de 80 % et plus et de charger un titre de transport à tarif réduit pour les personnes avec un taux d'invalidité compris entre 50 et 79 %. La Ville de Colomiers se chargera ensuite de distribuer les cartes aux usagers.

La présente Convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de formaliser les engagements de chaque partie, pour la gestion par la Ville de Colomiers de la clientèle avec un taux d'invalidité de 50 % à 79 % et de 80 % et plus.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet de Convention n°2016-0910 pour la gestion de la clientèle avec un taux d'invalidité de 50 % à 79 % et de 80 % et plus par la Ville de Colomiers entre le SMTC-TISSEO, TISSEO-EPIC et la Ville de Colomiers.

*
* *

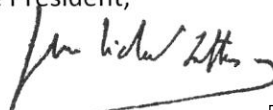
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet de Convention n°2016-0910 pour la gestion de la clientèle avec un taux d'invalidité de 50 % à 79 % et de 80 % et plus par la Ville de Colomiers entre le SMTC-TISSEO, TISSEO-EPIC et la Ville de Colomiers.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à signer ladite Convention.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161226-20161221-03-06d- DE Date de télétransmission : 26/12/2016 Date de réception préfecture : 26/12/2016
--

**CONVENTION N°2016-0887 ENTRE LA VILLE DE COLOMIERS, LE SMTC-TISSEO ET TISSEO-EPIC POUR
LA GESTION DE LA CLIENTELE AVEC DES TAUX D'INVALIDITE DE 50 % A 79 % ET DE 80 % ET PLUS
PAR LA VILLE DE COLOMIERS**

La Ville de COLOMIERS, sise 1 place Alex Raymond BP 30330 31776 COLOMIERS Cedex représentée par son Maire en exercice, Madame Karine TRAVAIL-MICHELET, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2016,

D'une part,

Le Syndicat Mixte de Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11 120 -31 011 TOULOUSE CEDEX 6 représenté par son Président en exercice Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2016.09.14.3.2 en date du 14 septembre 2016,
Dénommé ci-après «SMTC-Tissé»

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le son Directeur Général, Monsieur Thierry WISCHNEWSKI dûment habilité aux fins des présentes,
Dénommé ci-après « TISSEO-EPIC»

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Suite à l'intégration par le SMTC-Tissé du réseau de bus de Colomiers à compter du 29 août 2016, la Ville de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79%, soit de 80% et plus pour les déplacements intra et intercommunaux sur le réseau métro, tram, bus Tisséo (hors Navette aéroport).

Par ailleurs, le SMTC-Tissé propose aux personnes à mobilité réduite résidant sur le Ressort Territorial du SMTC Tisséo et présentant un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79% et de 80% et plus une gamme tarifaire spécifique.

Aussi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prendra en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la carte Pastel et au chargement du premier titre de transport, ainsi que l'accueil, l'information, le recueil des demandes des personnes à mobilité réduite, le transfert de ces demandes à TISSEO-EPIC et la distribution des cartes.

La présente convention vise à préciser les modalités opérationnelles de la gestion de ces demandes par la Ville de Colomiers.

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de formaliser les engagements de chaque partie, pour la gestion par la Ville de Colomiers des premières demandes de carte Pastel à destination des personnes à mobilité réduite et, le cas échéant, de leur accompagnant.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLOMIERS

La Ville de Colomiers s'engage pour les premières demandes de carte Pastel :

- à assurer l'accueil, l'information, le recueil des justificatifs de ses administrés, et plus précisément :
 - o A collecter les documents justifiant du statut « invalidité à 80% et plus » et « invalidité compris entre 50 à 79% » accompagné d'une photographie d'identité (format 35x45 mm, visage dégagé, sans lunettes),
 - o à s'assurer de l'identité et du domicile du demandeur,
 - o à transmettre après contrôle, et ce dans les plus brefs délais, les justificatifs et la photographie d'identité à TISSEO-EPIC pour lui permettre d'instruire le dossier et d'octroyer les droits correspondant au statut de l'usager. Si le dossier est validé par TISSEO-EPIC, la mise en fabrication de la carte Pastel et le chargement du premier contrat ou du 10 déplacements à tarif réduit seront effectués.
- à assurer la transmission des demandes à TISSEO-EPIC,
- à prendre en charge les frais de fabrication des cartes sans contact fixés à 8 € TTC (TVA 20%) par carte,
- à prendre en charge le premier chargement du titre 10 déplacements tarif réduit à 9,80 € TTC (TVA 10%) pour les administrés justifiant d'un taux d'invalidité de 50 à 79%,
- à retirer les cartes préchargées du statut et du titre de transport correspondant à la situation du demandeur (cf.3.2) auprès de TISSEO-EPIC,
- et à assurer ensuite leur distribution auprès des demandeurs.

Les personnes à mobilité réduite, dans le cas où la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » figure sur leur carte d'invalidité, peuvent, si elles le souhaitent, faire une demande de carte Pastel accompagnant. La Ville de Colomiers s'engage à prendre en compte ces demandes, de la même manière que les premières demandes de carte Pastel.

La Ville de Colomiers s'engage à orienter les demandes de service après-vente des usagers vers les agences Tisséo.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE TISSEO-EPIC

3.1 TISSEO-EPIC s'engage :

- à instruire les demandes de carte ainsi reçues et à octroyer le cas échéant les droits correspondant au statut des demandeurs,
- à charger le statut et le contrat gratuit pour les personnes à mobilité réduite ayant un taux d'invalidité de 80% et plus,
- à charger le statut et le contrat « accompagnant de personnes invalides » sur les cartes Pastel accompagnant,

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20161226-20161221-03-06d- DE Date de télétransmission : 26/12/2016 Date de réception préfecture : 26/12/2016
--

- à charger le statut et le titre « 10 déplacements tarif réduit » pour les invalides ayant un taux d'invalidité de 50 à 79%,
- à délivrer les cartes sans contact préchargées comme décrit à l'article 3.2 ci-après,
- à mettre à disposition de la Ville de Colomiers les documents lui permettant de réaliser la gestion clientèle telle que décrite à l'article 2,
- et à assurer le service après-vente selon les dispositions mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

3.2 Fourniture de la carte sans contact préchargée

3.2.1 Fourniture de la carte sans contact.

TISSEO-EPIC procédera à la fabrication de la carte après instruction du dossier par TISSEO EPIC, c'est-à-dire après réception des justificatifs et formulaire envoyés par la Ville de Colomiers et validation du dossier de demande par TISSEO-EPIC.

TISSEO-EPIC se réserve le droit de ne pas mettre en fabrication la carte sans contact dans le cas où les éléments fournis par la Ville de Colomiers ne seraient pas conformes aux Conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport Tisséo.

3.2.2 Fourniture du titre de transport Tisséo.

TISSEO-EPIC s'engage à fournir les prestations suivantes sur la carte :

- pour les personnes avec un taux d'invalidité de 80% et plus : chargement du statut et du contrat de transport.
- pour les accompagnants des personnes à mobilité réduite (mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » sur la carte d'invalidité) : chargement du statut et du contrat de transport « accompagnant de personnes ».

Pour les personnes avec un taux d'invalidité de 80% et plus, et pour les accompagnants des personnes à mobilité réduite, la durée de validité du titre est égale à la validité des droits figurant au verso de la carte d'invalidité. Dans le cadre d'une invalidité permanente ou pour les personnes justifiant du statut de Grand Invalide, la durée de la gratuité est de 5 ans,

- pour les personnes avec un taux d'invalidité compris entre 50 à 79% : chargement du statut et d'un titre « 10 déplacements tarif réduit ».

Les modalités de fonctionnement de ce titre sont décrites dans les fiches produits tarifaires annexées à la présente Convention (annexe 1).

3.2.3 Renouvellement des statuts et des titres

Le renouvellement des statuts et des titres de transport associés se fera exclusivement auprès de Tisséo.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS REGISSANT LE TITRE DE TRANSPORT

4.1. VALIDATION

La carte sans contact, contenant le titre de transport, doit obligatoirement être validée avant l'accès aux quais du métro et à chaque montée dans le tram ou le bus.

4.2. CONTROLE

Les modalités de contrôle du titre de transport sont celles pratiquées usuellement par le réseau Tisséo.

4.3. SERVICE APRES-VENTE

TISSEO-EPIC assure, dans les agences Tisséo, le service après-vente de la carte sans contact et des titres de transport.

Les cas de service après-vente sont les suivants :

- Vol.
- Perte.
- Dysfonctionnement.
- Détérioration.

Les titres de transport émis par TISSEO-EPIC ne sont ni échangeables, ni remboursables.

TISSEO-EPIC assure le service après-vente de la carte sans contact et du titre de transport conformément aux Conditions Générales de vente et d'utilisation des titres de transport Tisséo, disponibles sur www.tisseo.fr.

Dans le cas de la reconstitution de la carte sans contact, la nouvelle carte sans contact fournie à l'utilisateur est payante (8 € TTC, TVA 20%). Dans ce cas, l'utilisateur prend en charge les frais de fabrication de la nouvelle carte qu'il règle en agence TISSEO.

TISSEO-EPIC procède à la mise en liste noire de la carte sans contact lors de son renouvellement.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1. PRIX

La Ville de Colomiers prend en charge les frais de fabrication (premières demandes de carte Pastel et de carte Pastel accompagnant uniquement) de la carte sans contact et le prix du titre « 10 déplacements à tarif réduit » pour les personnes avec un taux d'invalidité compris entre 50 à 79%, à la date d'entrée en vigueur de la convention.

Toute modification des tarifs décidée par le SMTC-Tisséo fera l'objet d'une information préalable et confidentielle à la Ville de Colomiers au plus tôt, et dans tous les cas dans un délai minimum de 4 mois avant entrée en vigueur. La Ville de Colomiers se réserve la possibilité de renégocier les termes de la convention en fonction des nouveaux tarifs appliqués ; les modifications souhaitées seront soumises aux Parties et actées par voie d'avenant à la présente convention.

5.2. MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Le SMTC-Tisséo ayant confié l'exploitation du service public de transports urbains de voyageurs à « TISSEO-EPIC », ce dernier est autorisé à percevoir, au nom et pour le compte du SMTC-Tisséo, les recettes tarifaires versées en lieu et place de certaines catégories d'utilisateurs.

Par conséquent, TISSEO-EPIC établit, chaque trimestre, la facturation sur la base :

- du nombre de cartes Pastel et de cartes Pastel accompagnant fabriquées pendant le trimestre,
- du nombre de titres « 10 déplacements à tarif réduit » chargés pendant le trimestre.

La Ville de Colomiers s'engage à effectuer le règlement au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture, par virement bancaire sur le compte de TISSEO-EPIC, dont le RIB est le suivant :

Code banque	Code guichet	N° du compte	Clé
10071	31000	00002002336	84

TITULAIRE DU COMPTE :

AC TISSEO RECETTES FACTUREES ET PRELEVEES

4 impasse Paul Mesplé

31081 TOULOUSE CEDEX 1

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

FR76 1007 1310 0000 0020 0233 684

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

TRPUFRP1

Libellé et adresse de facturation :

Ville de Colomiers

Direction des Finances

1 place Alex Raymond – BP30330

31776 COLOMIERS Cedex

Le paiement par virement bancaire n'est libératoire que lorsque son montant est crédité au compte de TISSEO-EPIC, nonobstant tout envoi de reçu ou quittance.

En cas de non-paiement dans les conditions ci-dessus, les sommes non payées seront de plein droit majorées d'intérêt de retard sur la base de la moyenne des taux de base bancaire édité par la Banque de France, majoré de 4 points. En outre, il est indiqué qu'une indemnité forfaitaire de 40 € (quarante euros) pour frais de recouvrement sera facturée en sus.

TISSEO-EPIC se réserve également la possibilité de résilier la présente convention en cas de non-paiement. La résiliation intervient après une simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le délai d'un mois, de régler les sommes dues.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET ET DUREE

Article 6.1 Prise d'effet

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Article 6.2 Durée

La présente Convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018, et ce à compter de sa date de prise d'effet.

Elle pourra être reconduite deux fois par période de trois ans.

Elle pourra être reconduite deux fois par période de trois ans.

La ville de Colomiers pourra demander la reconduction de la convention dans un délai de six mois au moins avant la date d'expiration de la convention, par courrier recommandé avec accusé de réception au SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC. Sans quoi la convention ne sera pas renouvelée.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un accord préalable de toutes les parties signataires et donne lieu à la signature d'un avenant, ou le cas échéant d'une nouvelle convention.

ARTICLE 8 : RESILIATION ET LITIGES

8.1 - Résiliation

Cette convention peut prendre fin avant son terme dans l'éventualité de la mise en place de nouvelles dispositions contractuelles concernant son objet. Dans ce cas, la convention pourra être résiliée sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois par lettre recommandée avec AR adressée par la Partie la plus diligente à l'ensemble des autres parties.

8.2 - Litiges

En cas de non-respect des termes de la présente convention par l'une des parties et faute d'accord entre les parties survenu dans un délai d'un mois, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'une des parties, par lettre recommandée, sous réserve de l'application d'un préavis de 4 mois nécessaire à l'information du réseau de vente et du public.

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, les parties se réservent le droit de saisir le Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le/ /

LA VILLE DE COLOMIERS
La Maire Karine TRAVAIL-MICHELET

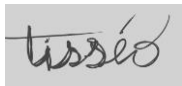
SMTC- Tisséo
Le Président Jean-Michel LATTES,

TISSEO-EPIC
Le Directeur Général Thierry WISCHNEWSKI

ANNEXE 1 – FICHES PRODUIT TARIFAIRE

SOMMAIRE :

- **Fiche Produit 315 : 10 déplacements à tarif réduit**
- **Fiche Produit 580 : invalide civil**
- **Fiche Produit 581 : infirme de vue**
- **Fiche Produit 582 : accompagnateur gratuit infirme de vue**
- **Fiche Produit 583 : invalides de guerre**



Fiche Produit N° : **10DEPTR/315**
Délibération du : 21 décembre 2016

Version : V1
Dates de mise à jour : 01 décembre 2016

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **10 déplacements tarif réduit**

Utilisation : Titre permettant aux étudiants de moins de 35 ans, aux invalides civils, de guerre et du travail avec un taux d'invalidité de 50 à 79 % et aux personnes titulaires d'une carte famille nombreuse domiciliées dans le Ressort Territorial du SMTC Tisséo (101 communes) de bénéficier de 10 déplacements à tarif réduit pour l'utilisation du réseau métro, tram et bus Tisséo (hors Navette aéroport).

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : 10

Durée de validité : 1h

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : étudiant - de 35 ans, invalides civils, de guerre ou du travail avec TI de 50 % à 79 % et familles nombreuses

Statuts client : 35,56,64,76,80,128

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC Type de CSC : Tisséo et Pastel (Interop.)

TARIF

Montant TTC : 9,80 €

Calcul : -

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / **VAD**

Canaux externes : **Aucun** / MdT / CG31 / Région MP / Autres :

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Déchargement et Reconstitution CSC

Titres SAV : 1 Déplacement SAV (Code Produit : 60)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 315

Code produit SAV : 60

Code Article : 26

Niveau de priorité : B

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de validations / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : Navette Aéroport + parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : -

Libellé d'affichage (Français) : 10 DEP TARIF REDUIT

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : 10 DEP T R

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : 10 TRIPS REDUCED PRICE

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : 10 TRIPS R. PRICE

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : 10 VIAJES TAR. REDUCTO

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : 10 VIAJES T.R

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : 10 REISEN T.R

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : 10 REISEN T.R

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 6 ("Bon voyage " et Solde de déplacements restants)

Message correspondance : 9 ("Validation Correspondance" et Solde de déplacements restants)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 septembre 2014



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

* à compter du 01/01/2017, la mairie de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79%, soit de 80% et plus pour les déplacements sur le réseau métro, tram, bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Ainsi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prend en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la carte Pastel et au chargement du premier titre de transport, ainsi que l'accueil, l'information, le recueil des demandes des personnes à mobilité réduite, le transfert de ces demandes à TISSEO-EPIC et la distribution des cartes.

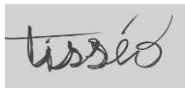
STATISTIQUES

Numéro	315
Libellé	10 DEPLACEMENTS TARIF REDUIT
Titre	10 DEPLACEMENTS TARIF REDUIT
Type	Billetterie
Financement	Payants
Payeur	Usager
Nature	Multi-déplacements
Catégorie	Catégoriel
Sous-nature	10 Dép
Gestion	Caisse

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
	Création du titre		
30/04/2010	Hausse tarifaire	Ancien Prix : 8,50 €	01/07/2010
30/05/2010	Hausse tarifaire	Ancien Prix : 9,00 €	01/07/2011
28/01/2014	Hausse tarifaire	Ancien Prix : 9,10 €	01/07/2012
	Hausse tarifaire	Ancien prix : 9,40€	01/09/2014

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-03-06d-DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016



Fiche Produit N° : **GRINVC/580**
Délibération du : 21 décembre 2016

Version : **V1**
Dates de mise à jour : 01 décembre 2016

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **Invalide Civil**
Utilisation : Titre gratuit à destination des invalides civils et du travail (+ accomp) avec carte d'invalidité de 80 % et plus domiciliés dans le Ressort Territorial du SMTC Tisséo (101 communes) permettant d'effectuer un nombre illimité de déplacements sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimités
Durée de validité : DDV et DEV déterminées au chgt et modifiables à la vente
Début de validité : Limites : fin de droit d'acquisition
Conditions d'accès : invalidité de 80% et plus
Statuts client : 58 et 62 (accompagnateur si tierce personne)
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : CSC
Type de CSC : Tisséo et Pastel (Interop.)

TARIF

Montant TTC : 0,00 €
Taux de TVA : 10,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : -

Calcul : -

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Canaux Tisséo : DAT / BR / Agences / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VAD
Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / Autres :
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Déchargement ou Reconstitution de la CSC
Titres SAV : 580

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : - Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°1 : - Refusé à la validation à partir du : -
Titre remplacé N°2 : - Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°2 : - Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 580
Code Article : 105
Niveau de priorité : 10
Interdiction de cohabitation : -
Nbre Max de validations / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui
Code produit SAV : 580
Avec les titres : -
Lesquelles : Navette Aéroport + parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : -
Libellé d'affichage (Français) : INVALIDE CIVIL (32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : INV CIVIL (20 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : - (20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)
Message correspondance : 10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juillet 1998



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

* à compter du 01/01/2017, la mairie de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79%, soit de 80% et plus pour les déplacements sur le réseau métro, tram, bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Ainsi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prend en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la carte Pastel et au chargement du premier titre de transport, ainsi que l'accueil, l'information, le recueil des demandes des personnes à mobilité réduite, le transfert de ces demandes à TISSEO-EPIC et la distribution des cartes.

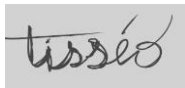
STATISTIQUES

Numéro	580
Libellé	INVALIDE CIVIL
Titre	INVALIDE CIVIL
Type	Gratuits
Financement	Non compensés
Payeur	Tisséo
Nature	Non compensés
Catégorie	
Sous-nature	Invalides
Gestion	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-03-06d-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS du 30/06/1998	création du titre	-	01/07/1998



Fiche Produit N° : **GRINFVU/581**
Délibération du : 21 décembre 2016

Version : **V1**
Dates de mise à jour : 01 décembre 2016

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **Infirme de Vue**
Utilisation : Titre gratuit à destination des infirmes de vue avec carte d'invalidité de 80 % et plus domiciliés dans le Ressort Territorial du SMTC Tisséo (101 communes) permettant d'effectuer un nombre illimité de déplacements sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimités
Durée de validité : DDV et DEV déterminées au chgt et modifiables à la vente
Début de validité : Limites : fin de droit d'acquisition
Conditions d'accès : invalidité de 80% et plus
Statuts client : 60 et 61 (accompagnateur)
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : CSC
Type de CSC : Tisséo et Pastel (Interop.)

TARIF

Montant TTC : 0,00 €
Taux de TVA : 10,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : -

Calcul : -
Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VAD
Canaux externes : **Aucun** / MdT / CG31 / Région MP / Autres :
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Déchargement ou Reconstitution de la CSC
Titres SAV : 581

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : - Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°1 : - Refusé à la validation à partir du : -
Titre remplacé N°2 : - Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°2 : - Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 581
Code Article : 106
Niveau de priorité : 10
Interdiction de cohabitation : -
Nbre Max de validations / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui

Code produit SAV : 581

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Avec les titres : -

Lesquelles : Navette Aéroport + parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : -
Libellé d'affichage (Français) : INFIRME DE VUE (32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : INF VUE (20 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : - (20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)
Message correspondance : 10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juillet 1998



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

* à compter du 01/01/2017, la mairie de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79%, soit de 80% et plus pour les déplacements sur le réseau métro, tram, bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Ainsi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prend en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la carte Pastel et au chargement du premier titre de transport, ainsi que l'accueil, l'information, le recueil des demandes des personnes à mobilité réduite, le transfert de ces demandes à TISSEO-EPIC et la distribution des cartes.

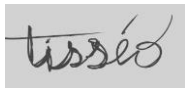
STATISTIQUES

Numéro	581
Libellé	INFIRME DE VUE
Titre	INFIRME DE VUE
Type	Gratuits
Financement	Non compensés
Payeur	Tisséo
Nature	Non compensés
Catégorie	
Sous-nature	Invalides
Gestion	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-03-06d-DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS du 30/06/1998	création du titre	-	01/07/1998



Fiche Produit N° : **GRACINFVU/582**
Délibération du : 21 décembre 2016

Version : **V1**
Dates de mise à jour : 01 décembre 2016

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial :	Accompagnateur Gratuit Infirmes de Vue		
Utilisation :	Titre gratuit à destination des accompagnateurs de personnes infirmes de vue avec carte d'invalidité de 80 % et plus, mention "tierce personne" ou "besoin d'accompagnement", domiciliées dans le Ressort Territorial du SMTCTisséo (101 communes)		
Marque déposée :	Non		
Nbre de déplacements :	illimités		
Durée de validité :	DDV et DEV déterminées au	Limites : fin de droit d'acquisition	
Début de validité :	chgt et modifiables à la vente		
Conditions d'accès :	personne accompagnant le titulaire d'une carte d'invalidité de 80% et plus		
Statuts client :	61		
Usagers :	Mono		
Multimodal :	Non		
Type support :	CSC	Type de CSC : Tisséo et Pastel (Interop.)	

TARIF

Montant TTC :	0,00 €	Calcul :	-
Taux de TVA :	10,00%		
Frais de Dossier :	0,00 €		
Modes de paiement :	-	Autres :	-

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) :	Tisséo		
Canaux Tisséo :	DAT / BR / Agences / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VAD		
Canaux externes :	Aucun / MdT / CG31 / Région MP / Autres :		
Période :	Toute l'année		
Expérimentation "client" :	Non		
Nombre de testeurs :	-		
Période de test :	-		

SAV

Type :	Déchargement ou Reconstitution de la CSC
Titres SAV :	582

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 :	-	Retiré de la vente à partir du :	-
Code produit N°1 :	-	Refusé à la validation à partir du :	-
Titre remplacé N°2 :	-	Retiré de la vente à partir du :	-
Code produit N°2 :	-	Refusé à la validation à partir du :	-

MISE EN ŒUVRE BILLETTIQUE

PRODUIT

Code Produit :	582	Code produit SAV :	582
Code Article :	107		
Niveau de priorité :	10	(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)	
Interdiction de cohabitation :	-	Avec les titres :	-
Nbre Max de validations / dépl. :	4		
Durée max / dépl. :	1 heure		
Périodes prohibées :	Non		
Lignes prohibées :	Oui	Lesquelles :	Navette Aéroport + parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support :	-		
Libellé d'affichage (Français) :	ACCOMP. INF. VUE	(32 car. max)	
Libellé sur titre (Français) :	ACC.I.V.	(20 car. max)	
Libellé d'affichage (Anglais) :	-	(32 car. max)	
Libellé sur titre (Anglais) :	-	(20 car. max)	
Libellé d'affichage (Espagnol) :	-	(32 car. max)	
Libellé sur titre (Espagnol) :	-	(20 car. max)	
Libellé d'affichage (Allemand) :	-	(32 car. max)	
Libellé sur titre (Allemand) :	-	(20 car. max)	

VALIDATION

Message 1ère validation :	8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)
Message correspondance :	10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :	01 juillet 1998	☒
RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :	---	☐
REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :	---	☐
OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES		
* à compter du 01/01/2017, la mairie de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79%, soit de 80% et plus pour les déplacements sur le réseau métro, tram, bus Tisséo (hors Navette aéroport). Ainsi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prend en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la carte Pastel et au chargement du premier titre de transport, ainsi que l'accueil, l'information, le recueil des demandes des personnes à mobilité réduite, le transfert de ces demandes à TISSEO-EPIC et la distribution des cartes.		

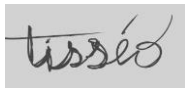
STATISTIQUES

Numéro	582
Libellé	ACCOMP. INF. VUE
Titre	ACCOMP. INF. VUE
Type	Gratuits
Financement	Non compensés
Payeur	
Nature	Non compensés
Catégorie	
Sous-nature	Invalides
Gestion	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-03-06d-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS du 30/06/1998	création du titre	-	01/07/1998



Fiche Produit N° : **GRINVG/583**
Délibération du : 21 décembre 2016

Version : V1
Dates de mise à jour : 01 décembre 2016

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **Invalides de Guerre**
Utilisation : Titre gratuit à destination des invalides de guerre avec carte d'invalidité de 80 % et plus domiciliés dans le Ressort Territorial du SMTC Tisséo (101 communes) permettant d'effectuer un nombre illimité de déplacements sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Marque déposée : Non
Nbre de déplacements : illimités
Durée de validité : DDV et DEV déterminées au
Début de validité : chgt et modifiables à la vente Limites : fin de droit d'acquisition
Conditions d'accès : invalidité de 80% et plus
Statuts client : 65 ou 66
Usagers : Mono
Multimodal : Non
Type support : CSC Type de CSC : Tisséo et Pastel (Interop.)

TARIF

Montant TTC : 0,00 € Calcul : -
Taux de TVA : 10,00%
Frais de Dossier : 0,00 €
Modes de paiement : - Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo
Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VAD
Canaux externes : **Aucun** / MdT / CG31 / Région MP / Autres :
Période : Toute l'année
Expérimentation "client" : Non
Nombre de testeurs : -
Période de test : -

SAV

Type : Déchargement ou Reconstitution de la CSC
Titres SAV : 583

REMPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : - Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°1 : - Refusé à la validation à partir du : -
Titre remplacé N°2 : - Retiré de la vente à partir du : -
Code produit N°2 : - Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 583 **Code produit SAV :** 583
Code Article : 108
Niveau de priorité : 10 (par rapport aux autres titres de transports sur CSC)
Interdiction de cohabitation : - Avec les titres : -
Nbre Max de validations / dépl. : 4
Durée max / dépl. : 1 heure
Périodes prohibées : Non
Lignes prohibées : Oui Lesquelles : Navette Aéroport + parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : -
Libellé d'affichage (Français) : INVALIDE GUERRE (32 car. max)
Libellé sur titre (Français) : INV GRE (20 car. max)
Libellé d'affichage (Anglais) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Anglais) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Espagnol) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Espagnol) : - (20 car. max)
Libellé d'affichage (Allemand) : - (32 car. max)
Libellé sur titre (Allemand) : - (20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)
Message correspondance : 10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juillet 1998



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

* à compter du 01/01/2017, la mairie de Colomiers souhaite faciliter les démarches des personnes à mobilité réduite ayant soit un taux d'invalidité reconnu de 50 à 79%, soit de 80% et plus pour les déplacements sur le réseau métro, tram, bus Tisséo (hors Navette aéroport).
Ainsi, dans le cadre d'une première demande, la Ville de Colomiers prend en charge financièrement les frais relatifs à la fabrication de la carte Pastel et au chargement du premier titre de transport, ainsi que l'accueil, l'information, le recueil des demandes des personnes à mobilité réduite, le transfert de ces demandes à TISSEO-EPIC et la distribution des cartes.

STATISTIQUES

Numéro	583
Libellé	INVALIDE GUERRE
Titre	INVALIDE GUERRE
Type	Gratuits
Financement	Non compensés
Payeur	Tisséo
Nature	Non compensés
Catégorie	
Sous-nature	Invalides
Gestion	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161226-20161221-03-06d-DE
Date de télétransmission : 26/12/2016
Date de réception préfecture : 26/12/2016

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS du 30/06/1998	création du titre	-	01/07/1998